



Conseil d'administration

323^e bis session, Genève, 1^{er} juin 2015

GB.323bis/PFA/PV

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Procès-verbal de la Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration à sa 323^e session *bis* (juin 2015)

Première question à l'ordre du jour

Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014 (GB.323bis/PFA/1)

1. La Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie le 1^{er} juin 2015, sous la présidence du Président du Conseil d'administration. M. Cortebeeck et M. Mdwaba étaient respectivement porte-parole des travailleurs et porte-parole des employeurs.
2. *Un représentant du Directeur général* (directeur, Département de la gestion financière, et Trésorier et contrôleur des finances) formule quelques remarques préliminaires sur les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014. Il confirme que le bureau du Conseil du Centre international de formation de Turin s'est réuni en mai 2015 et a approuvé à titre provisoire les états financiers du Centre pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014, états financiers qui ont été consolidés avec ceux de l'OIT. S'agissant du rapport détaillé présenté au Conseil d'administration par le Commissaire aux comptes, l'intervenant indique que le Bureau a accepté l'ensemble des recommandations formulées par ce dernier.
3. En ce qui concerne la question de l'augmentation du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service, l'intervenant indique que le montant de ce passif est estimatif et ne correspond pas à des dépenses à engager dans l'immédiat ou à court terme. La valeur de ce passif va continuer de fluctuer en fonction, entre autres facteurs, de l'évolution des taux d'intérêt. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter dans l'immédiat, pour autant que les Etats Membres maintiennent leur façon de procéder actuelle, qui consiste à acquitter cette dépense au moyen du système de décaissement continu. L'intervenant confirme toutefois que le Bureau va continuer de participer activement à l'examen, entrepris à l'échelle du

système des Nations Unies, de l'ensemble des aspects de l'administration et de la gestion de l'assurance-maladie après la cessation de service.

4. M^{me} McMahon, *Vérificatrice générale adjointe du Canada*, présente le rapport du Commissaire aux comptes et les résultats de l'audit des comptes de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014. Le rapport contient également des observations et des recommandations sur deux activités visées par l'audit de performance effectué en 2014: la mise en service du système intégré d'information sur les ressources (IRIS) dans le bureau régional de Lima et le bureau de pays de Mexico, ainsi que la mise en œuvre de la politique révisée en matière de voyages.
5. Le Commissaire aux comptes a soumis son projet de plan d'audit au Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) en septembre 2014 et en a présenté un résumé au Conseil d'administration lors de sa session de mars 2015. Les activités qui présentaient un risque d'audit et posaient problème ont été examinées avec le CCCI. Les états financiers ont été présentés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), raison pour laquelle le Commissaire aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014.
6. La mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes en 2013 est satisfaisante, même s'il y a encore à faire dans le domaine de la gouvernance. Le Commissaire aux comptes a notamment félicité le BIT d'avoir clarifié et simplifié la présentation des états financiers et inclus dans ces derniers une déclaration de responsabilité de la direction.
7. En ce qui concerne les charges à payer par l'OIT au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, l'intervenante indique que l'expert engagé pour vérifier le travail effectué par l'actuaire de l'OIT n'a rien trouvé à redire aux hypothèses, aux méthodes ni aux résultats de ce dernier. L'augmentation du passif, qui dépasse désormais 1 milliard de dollars, est en grande partie imputable à des changements qui échappent au contrôle de l'Organisation. La pression du marché a fait baisser les taux d'intérêt, et l'actualisation du passif entraîne une augmentation de la valeur comptable de ce dernier. Comme d'autres organisations et institutions du système des Nations Unies, l'OIT s'interroge sur les moyens de financer le passif non provisionné et de limiter les coûts. La direction participe à l'examen des solutions envisageables mené dans l'ensemble du système des Nations Unies et présentera au Conseil d'administration un rapport sur cette question au début de 2016.
8. Un expert a été engagé pour vérifier l'évaluation des terrains et des bâtiments de l'OIT. Il n'a constaté aucune différence significative.
9. En ce qui concerne l'audit de performance portant sur la mise en service d'IRIS dans le bureau régional de Lima et le bureau de pays de Mexico, le Commissaire aux comptes a suggéré quelques améliorations mineures, mais a été globalement impressionné par les résultats. En ce qui concerne la politique révisée en matière de voyages, il a été possible de vérifier les changements effectués mais, comme le fait observer la direction du BIT, il est difficile de vérifier le montant estimatif des économies qui pourraient en résulter puisque celles-ci sont en grande partie hypothétiques. En ce qui concerne les contrôles internes portant sur les systèmes informatiques, le Commissaire aux comptes a indiqué que les progrès réalisés étaient satisfaisants malgré la persistance de quelques défauts mineurs.
10. Le Commissaire aux comptes a noté que 10 des 13 recommandations des années précédentes ont été pleinement mises en œuvre et que la mise en application des trois dernières étaient en bonne voie. L'OIT est invitée à poursuivre l'initiative visant à instaurer une déclaration de contrôle interne, qui comportera une évaluation de l'approche

et des responsabilités en matière de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance.

11. Dans le domaine de la gouvernance, la direction de l'OIT est en phase avec les Nations Unies et pourrait même jouer un rôle de chef de file dans l'application concrète des principes des Nations Unies relatifs à la transparence et à la prise de décision. La mise en œuvre de la réforme ayant entraîné une restructuration de l'Organisation, il importerait que la structure de gouvernance soit réexaminée régulièrement, de manière à s'assurer que toutes les composantes du cadre décisionnel reflètent les modifications qui ont été introduites. L'intervenante conclut en indiquant que le Commissaire aux comptes continuera de suivre la mise en œuvre de l'ensemble de ses recommandations et présentera chaque année un rapport sur ce sujet.
12. M^{me} Wild, *présidente du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI)*, présente un compte rendu de l'examen des états financiers pour 2014 et du rapport du Commissaire aux comptes effectué par le comité. Celui-ci a conclu que la mise en œuvre des modifications apportées aux méthodes comptables de l'OIT a été correctement et pleinement menée à terme, en collaboration avec le Commissaire aux comptes. Le comité a reçu de ce dernier et du Bureau des réponses satisfaisantes sur un certain nombre d'aspects techniques qui demandaient à être clarifiés et n'a de ce fait, sur le plan comptable, aucun élément significatif à porter à l'attention du Conseil d'administration. Le comité a noté avec satisfaction que les états financiers étaient d'une lecture plus facile et a encouragé le Bureau à poursuivre dans cette voie, en simplifiant encore certains termes techniques.
13. Sur la question du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service et de son incidence sur l'actif net de l'Organisation, le CCCI admet que le calcul de ce passif échappe au contrôle de l'OIT; il se félicite par conséquent de l'étude des régimes d'assurance-maladie et du passif à prévoir, qui est actuellement réalisée à l'échelle du système des Nations Unies. Il attend avec impatience de voir quelles mesures pourraient être envisagées pour faire en sorte que le passif non provisionné de l'OIT soit bien géré.
14. Sur la base de son examen et de son entretien avec le Commissaire aux comptes, le CCCI estime que les risques identifiés dans le plan d'audit de 2014 ont été pris en compte de manière satisfaisante et que les autres travaux du Commissaire aux comptes, notamment son audit de performance, confèrent une valeur ajoutée à l'OIT.
15. Le CCCI constate par ailleurs avec satisfaction que le Bureau aborde avec prudence la question de l'instauration d'une déclaration de contrôle interne fondée sur les procédures comptables actuelles, dont la première étape a été la mise en place d'une approbation des états financiers (voir page 17 du rapport financier).
16. En conclusion, le CCCI félicite le Bureau d'avoir de nouveau obtenu une opinion sans réserve, et indique que le Conseil d'administration devrait par conséquent recommander à la Conférence d'adopter le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014.
17. *Le porte-parole des travailleurs* note avec satisfaction que le Commissaire aux comptes a exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de 2014, conformément aux normes IPSAS.
18. En ce qui concerne les défauts signalés dans les contrôles informatiques, l'intervenant se félicite d'apprendre que l'OIT mettra en œuvre, d'ici juin 2015, l'ensemble des recommandations formulées à ce sujet par le Commissaire aux comptes.

19. En ce qui concerne le passif de l'assurance-maladie après la cessation de service, l'orateur attend avec impatience les résultats de l'étude réalisée à l'échelle du système des Nations Unies, qui seront communiqués par la direction du BIT en mars 2016. Par ailleurs, il se félicite de ce que, à part les quelques améliorations encore nécessaires, le système IRIS fonctionne comme prévu dans les deux bureaux extérieurs où il a été mis en service. Enfin, il prend note de la suite donnée par le Bureau aux recommandations formulées en 2013 par le Commissaire aux comptes sur les pratiques de gouvernance, le passif de l'assurance-maladie après la cessation de service, la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT, les technologies de l'information, les ressources humaines et les opérations financières.
20. *Le porte-parole du groupe des employeurs* constate avec satisfaction que l'OIT a de nouveau obtenu une opinion sans réserve, conformément aux normes IPSAS, et que des améliorations ont été apportées en ce qui concerne la présentation et la clarté des états financiers.
21. Les employeurs appuient fermement la recommandation invitant le BIT à prendre des mesures pour améliorer l'expérience des utilisateurs d'IRIS et s'aligner sur ses objectifs. Ils saluent la conclusion du Commissaire aux comptes selon laquelle 10 des 13 précédentes recommandations ont été pleinement mises en œuvre, et encouragent vivement le Bureau à parachever la mise en œuvre des trois recommandations sur les pratiques de gouvernance.
22. Les employeurs prennent note de l'inquiétude manifestée par le Commissaire aux comptes au sujet des activités de contrôle et de son opinion selon laquelle le BIT devrait se préparer à instaurer une déclaration de contrôle interne. Ils espèrent que cette importante mesure de responsabilisation sera mise en œuvre en 2016-17.
23. Le groupe salue l'explication donnée par le Trésorier et contrôleur des finances sur le passif de l'assurance-maladie après la cessation de service, et convient que cette importante question soulève des difficultés considérables auxquelles il convient d'apporter des réponses cohérentes. Il espère obtenir de plus amples informations en mars 2016, lorsque le Bureau rendra compte au Conseil d'administration des résultats du débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sujet.
24. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM) représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Canada note avec satisfaction que le Commissaire aux comptes a été en mesure de rendre une opinion sans réserve, que l'OIT continue d'appliquer strictement les normes IPSAS et que le Bureau applique la recommandation préconisant de simplifier l'information financière de manière à ce qu'elle soit plus facilement compréhensible par les non-experts.
25. Le groupe des PIEM prend note des réponses du Bureau aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport détaillé. En ce qui concerne la question des frais de voyage, il note le commentaire du Commissaire aux comptes selon lequel certaines économies n'ont pas pu être estimées car elles reposent sur un chiffrage hypothétique. L'intervenant encourage les efforts visant à harmoniser la politique de l'OIT en matière de voyages avec celles des autres organisations du système des Nations Unies.
26. Tout en reconnaissant que le montant du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service et sa variabilité dépendent de plusieurs facteurs qui échappent au contrôle de l'OIT, les membres du groupe des PIEM demeurent préoccupés par le fait que ce montant est élevé et qu'aucune solution claire n'a été trouvée. Ils attendent avec impatience que cette question soit examinée par le Conseil d'administration à sa 326^e session (mars 2016), après les discussions qui auront lieu au sein du système des Nations Unies. Dans le cas où ces discussions n'aboutiraient pas à une solution applicable à l'échelle du système, les

membres du groupe des PIEM espèrent que le BIT recherchera des moyens de régler la question du passif, notamment à l'aide de mesures visant à maîtriser les coûts, et présentera une solution lors de la 326^e session du Conseil d'administration.

27. L'intervenant se félicite de ce que les recommandations de 2010 et 2011 sur les ressources humaines aient été pleinement appliquées. Pour ce qui est de la recommandation de 2013 concernant l'instauration d'une déclaration de contrôle interne, il note que, compte tenu de la complexité des activités menées à l'échelle mondiale par l'OIT, cela devrait prendre plusieurs années. Il prend note de l'intention de faire de cette déclaration une importante mesure de responsabilisation en 2016-17, et espère recevoir des informations actualisées sur la question en 2016.
28. Compte tenu du peu de temps qui reste avant la réunion de la Commission des finances des représentants gouvernementaux, le Conseil d'administration autorise M. Correia, en sa qualité de Président, à adopter le rapport en son nom.

Décision

29. ***Le Conseil d'administration prend note du rapport du Commissaire aux comptes et soumet à la Conférence, pour examen et adoption, les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.***

(Document GB.323bis/PFA/1, paragraphe 4.)

Genève, le 1^{er} juin 2015